

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE 68510 WALTENHEIM - SEANCE DU 16 JUILLET 2018**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SCHOTT, Maire

Membres présents (11) : Mmes, ALBIENTZ Joëlle, DRAPEAU Sylvie, LE MAÎTRE Kathia, MARTIN Barbara, RIEGERT Christine.

MM. BRUCKERT Daniel, HERZOG Thierry, SCHERRER Serge, SCHOTT Jean-Louis SCHUFFENECKER Aloyse, VIDALE Laurent Patrick.

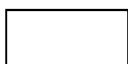
Absents excusés (4) : Mme HERBY Chantal, KUNTZ Valérie.
MM. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, PICQUET Guy.

Ont donné procuration (2) :
Mme HERBY Chantal, qui a donné procuration à Mme RIEGERT Christine.
Mme KUNTZ Valérie, qui a donné procuration à M. SCHOTT Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. Nicolas NUNNINGER.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2018.
2. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats (transmission dématérialisée des actes administratifs).
3. Réalisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels.
4. Sécurité routière dans le village.
5. Adhésion à la Fondation du Patrimoine.
6. Divers.



1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2018.

Le Procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les Conseillers Municipaux pour lecture, est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats (transmission dématérialisée des actes administratifs).

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;
Vu les offres commerciales de DOCAPOST FAS et CERTEUROPE (Oodrive),

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;
Considérant que, après une consultation, la société DOCAPOST FAST est retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

DONNE SON ACCORD pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et la société DOCAPOST FAST ;

DONNE SON ACCORD pour que le M. le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin.

3. Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

M. le Maire informe que la loi impose à chaque employeur de réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels.

La société DEKRA a proposé une offre commerciale permettant l'élaboration complète de ce document pour un montant de 755 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » et 1 abstention :

APPROUVE l'offre de DEKRA pour la réalisation du Document Unique ;

CHARGE M. le Maire de la signature du contrat et de tout document afférent.

4. Sécurité routière dans le village.

Suite aux différentes discussions, notamment lors des deux séances précédentes du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe qu'une prise de contact s'est tenue entre les représentants de la Commune (Jean-Louis SCHOTT, Maire, Dany BRUCKERT et Serge SCHERRER, Adjoints au Maire) et le cabinet Ostermann le 4 juillet. L'objectif de cette réunion étant la définition des modalités en vue de l'établissement d'un dossier d'aménagement global pour les trois entrées du village (par Geispitzen, par Uffheim et par Koetzingue).

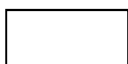
M. le Maire rappelle que la voirie est une Route Départementale, aussi il faudra soumettre ces propositions à l'aval du Conseil Départemental et, de façon générale, informer et associer les représentants du Département.

L'arpentage devra être fait pour connaître l'emprise exacte de la voirie par rapport à l'existant.

Les grandes étapes de ce projet seront donc les suivantes :

1. Faire le levé topographique par un géomètre.

2. Se faire assister par un assistant à maîtrise d'œuvre pour faire des propositions concrètes et les chiffrer.



3. Réaliser les travaux, après accord du Conseil Départemental.

Ce projet s'étendra sur plusieurs mois, voire années et nécessitera un travail de réflexion préalable. Aussi, la Commission Voirie se réunira prochainement pour prolonger le travail de réflexion entamé avec la réunion avec le cabinet Ostermann.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la démarche et, à l'unanimité, charge M. le Maire de demander différents devis pour la réalisation de l'arpentage, préalable indispensable à toute proposition concrète.

5. Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

M. le Maire informe qu'un courrier est parvenu en Mairie par la Fondation du Patrimoine. Le montant de la cotisation annuelle s'établit à 55 € pour les communes de moins de 500 habitants.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent avoir un complément d'information sur les actions de cette Fondation et ainsi décider de façon claire de la pertinence, ou non, de l'adhésion de la Commune. Aussi, la Commission patrimoine se réunira et statuera.

6. Divers.

M. le Maire informe que le projet de construction d'une école à Geispitzen a été refusé par le Préfet, qui n'a pas retenu le projet au titre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Une demande de rencontre entre les maires (Waltenheim et Geipitzen) et M. le Préfet a été demandée par les maires.

Concernant le périscolaire, les effectifs prévisionnels moyens pour la rentrée sont de 40 enfants le midi (plein) et 20 le soir (base des enfants inscrits à ce jour).

Les Foyers Club ont invité la municipalité à la commémoration de leur 50^{ème} anniversaire le 23 septembre prochain à l'Ecomusée. Etant donné la date correspond à celle de la sortie des aînés, M. le Maire excusera la Commune.

Concernant le périscolaire et la salle polyvalente, les lave-vaisselles ne sont pas adaptés. Par exemple au périscolaire où 40 enfants déjeunent, le lave-vaisselle (modèle domestique de 12 couvert avec cycle de lavage de 1h30) ne suit pas. M. le Maire propose d'acquérir 2 lave-vaisselles « semi-professionnels », au cycle de lavage beaucoup plus rapide et à haute température pour plus d'efficacité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire d'établir des devis.

Le portail de l'école ne ferme plus correctement. Une solution va être trouvée en régie.

La sortie des aînés se déroulera le 23 septembre prochain. Départ à 8h30 en bus. Rendez-vous devant la Mairie. Puis visite du mémorial du col du Linge (1^{ère} guerre mondiale). S'en suivre le déjeuner à l'auberge Musmiss de Soultzeren. Sur le chemin du retour : visite d'une cave vinicole et dégustation.

Un rappel sur l'obligation des riverains d'entretenir les trottoirs au droit de leur domicile sera fait dans les boîtes aux lettres via un Avis à la Population.

Les travaux pour le déploiement de la fibre optique sur Waltenheim et Geipitzen ont démarré.

La séance est levée à 21 h 50.

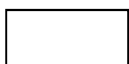
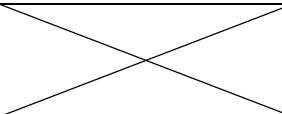
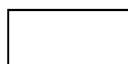


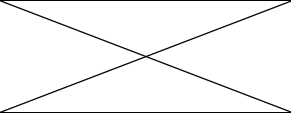
Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Waltenheim
Séance du 16 juillet 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2018.
2. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats (transmission dématérialisée des actes administratifs).
3. Réalisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels.
4. Sécurité routière dans le village.
5. Adhésion à la Fondation du Patrimoine.
6. Divers.

NOM Prénom	Fonction	Signature	Procuration
SCHOTT Jean Louis	Maire		
KUNTZ Valérie	1 ^{er} Adjoint	Absente Excusée	Procuration à J-L SCHOTT
BRUCKERT Daniel	2 ^{ème} Adjoint		
RIEGERT Christine	3 ^{ème} Adjoint		
SCHERRER Serge	4 ^{ème} Adjoint		
ALBIENTZ Joëlle	Conseillère Municipale		
DUBOULOZ-MONNET Fabrice	Conseiller Municipal	Absent excusé	
HERBY Chantal	Conseillère Municipale	Absente excusée	Procuration à Christine RIEGERT
HERZOG-HESS Thierry	Conseiller Municipal		
DRAPEAU Sylvie	Conseillère Municipale		



MARTIN Barbara	Conseillère Municipale		
SCHUFFENECKER Aloyse	Conseiller Municipal		
PICQUET GUY	Conseiller Municipal	Absent excusé	
VIDALE Laurent Patrick	Conseiller Municipal		
LE MAÎTRE Kathia	Conseillère Municipale		

